

Une licence permettant de candidater en kinésithérapie (licence Bio ou STAPS ou L. AS)

Comment ça marche ?

1^{re} année

Le lycéen choisit la licence (STAPS, bio, lettres, droit, SVT, physique...)

qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts

Pour les licences de biologie et de STAPS, certaines licences permettent de candidater en kinésithérapie et cela est indiqué dans la partie « débouchés » de la fiche Parcoursup de la licence

Pour les autres licences, il faut choisir une licence proposant une option « accès santé » en kinésithérapie et proposant des enseignements liés à cette option



✓ S'il valide sa 1^{re} année, il peut candidater en kinésithérapie

✗ S'il ne valide pas sa 1^{re} année de licence, il ne peut pas candidater en kinésithérapie



OU



✓ Il est admis en 1^{re} année d'études de kinésithérapie

✓ Il poursuit en 2^e année de licence

✓ Il peut redoubler cette 1^{re} année

Il peut se réorienter via Parcoursup

parcoursup

Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS)

Comment ça marche ?

1^{re} année

Le lycéen choisit le parcours spécifique santé (PASS)

et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple : option droit, option biologie, option langues...)

Ces parcours sont organisés dans les universités ayant des facultés de santé



✓ S'il valide sa 1^{re} année, il candidate aux études de kinésithérapie

✗ S'il ne valide pas sa 1^{re} année de licence, il ne peut pas candidater aux études de kinésithérapie



OU



✓ Il est admis en 1^{re} année d'études de kinésithérapie

✓ Il poursuit en 2^e année de licence

Il ne peut pas redoubler cette 1^{re} année. Il doit se réorienter via Parcoursup et peut notamment faire des vœux en L.A.S.

parcoursup



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION